



SERVICE DU TERRITOIRE

Avertissement :

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

- **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
- **Le vendredi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Demande autorisation préalable implantation (A)

N° CAMAC : 249148

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : 8126

Données générales

Compétence M ou ME (*) : (M) Municipale

1. Commune (*) : Nyon
2. Lieu-dit :
et/ou adresse (*) : Route d'Oulleret
3. Coordonnées (E / N) (*) : 2507220 / 1138460 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1151250)
4. No de parcelles (*) : 799
5. No ECA
6. Note recen. architectural

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7.

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8.

Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)

Projet nécessitant	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC		
Nom, Prénom :	BOSCARDIN, FLAVIO	N° REG :	1718
Profession :	Architecte		
Raison sociale :	CORETRA SA	E-mail :	info@coretra.ch
Adresse :	Route de Saint-Cergue 311	Tél. :	022 369 30 69
NPA / Localité :	1260 NYON	Fax :	

9.

Nature des travaux principale (*) : (une seule coche possible)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10.

Description de l'ouvrage (*) :

Implantation de trois périmètres d'évolution, abatage d'arbres et compensation

11.

Demande de dérogation (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

A la limite de constructions selon plan d'extensions route d'Oulleret du 31.01.1969 A la limite des constructions selon section . Chemin du Chêne et le Martinet du 06.05.1955 A l'article 30 du règlement communal

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/DMS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b.)
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 20.05.26 au 18.06.26

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 05 Office fédéral des routes (OFROU)
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom :	ANLAGESTIFTUNG SWISS LIFE	Raison sociale :	ANLAGESTIFTUNG SWISS LIFE
Adresse :	General-Guisan-Quai 40	Tél. :	+41 21 547 07 09
NPA / Localité :	8002 ZURICH	E-mail :	manuel.baud@swisslife-am.com

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom :	HUMBERSET, YANNICK	Raison sociale :	HALTER SA
Adresse :	Rue de Genève 17	Tél. :	+41 78 901 70 96
NPA / Localité :	1003 LAUSANNE	E-mail :	yanick.humberset@halter.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction ([aide](#)) (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur Construction particulière

30b. Le projet comporte au moins un bâtiment nouveau, démoli, partiellement démoli ou agrandi: Oui Non

31. Type d'ouvrage (*):

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 12 Usines d'électricité et réseaux
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées
- Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales
 32 Routes cantonales
 33 Routes communales
 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 44 Constructions pour les transports aériens
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

- Education, recherche, santé, loisirs, culture
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- Autres infrastructures
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- Agriculture, sylviculture
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 83 Améliorations foncières
- Industrie, artisanat, commerce, services, administration
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
- 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
- Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
- Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone :
36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
- (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
- Distance [m] :

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
- b) Différenciés Existant Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux terreux et d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou s'il faut s'attendre à des déchets de chantier contenant des polluants dangereux pour l'environnement ou la santé (p. ex. dioxines, PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16 al. 1) doit être fourni à l'autorité communale. Le cas échéant, les preuves d'élimination des déchets produits seront conservées par le maître d'ouvrage après la fin des travaux et fournies à l'autorité communale à sa demande (cf. art. 16 al. 2 OLED). [lien](#)

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022.
Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnés par ce dernier.

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	7865	0	0	7865
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	7865	0	0	7865
62. Surface bâtie [m ²] (B)	626	947	0	1573
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	1047	5559	0	6606
dont consacrée au logement [m ²]	1047	5559		6606
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				.2
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				8
65. Cube SIA [m ³]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] <i>Obligatoire en cas de transformation de bâtiment</i>				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) <i>Honoraires et TVA compris</i>	15000000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	3	Avec logements	3	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés					
Nb total de bâtiments démolis	10				
<i>(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)</i>					

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs				
82. Places non couvertes				
83. Total (à reporter sous question N° 10) <i>(Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)</i>				
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos <i>(avec ou sans l'assistance électrique)</i>				

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/DMS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. a) Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
 (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci.
 (voir aussi la question 13b)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- | | |
|--|---|
| - Inondations par crues des cours d'eau (INO) <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO) <input type="checkbox"/> | - Effondrement ou affaissement (EFF) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain permanent (GPP) <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA) <input type="checkbox"/> |
| - Glissement de terrain spontané (GSS) <input type="checkbox"/> | - Ruissellement (RUI) <input type="checkbox"/> |
| - Inondations par remontée de lac (LAC) <input type="checkbox"/> | |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'[ECA](#) afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué
 (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
 (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)
 A l'inventaire Monument historique Protection générale (sauf Lausanne)

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB(rapport acoustique nécessaire) Annexe
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux

Annexes

115. Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)
116. Projet situé à moins de 20 m de :
 la rive d'un lac d'un cours d'eau à ciel ouvert d'un cours d'eau sous voûtage

G. ANNEXES

90.	a) Plans			
	Plan de situation (<i>échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000</i>) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait cadastral si le dossier répond à la condition de l'art 69 al 1bis de la RLATC (*)			<input checked="" type="checkbox"/>
	Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication des mesures de prévention contre l'incendie (<i>échelle 1:100 ou 1:50</i>)			<input type="checkbox"/>
	Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier			<input type="checkbox"/>
	Plans des canalisations d'eau et égouts (<i>eaux claires et eaux usées</i>)			<input type="checkbox"/>
	Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé			<input type="checkbox"/>
	Dessins de toutes les façades			<input type="checkbox"/>
	En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon les exigences présentes sur le site de l'office de la consommation.			
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Demandé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5...)	M	ME	Fourni
	Nombre d'exemplaires pour la commune :	2	2	2
	Nombre d'exemplaires pour la CAMAC :	0	0	0
	Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	2	2	2
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni
	Questionnaire général complet (*)	2	0	<input checked="" type="checkbox"/>
	(demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune)			
	Procuration remise au mandataire			
	Etablie par : <input checked="" type="checkbox"/> Propriétaire	2	0	
	<input type="checkbox"/> Promettant acquéreur			
	<input type="checkbox"/> Maître de l'ouvrage			
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2	0	<input type="checkbox"/>
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	<input type="checkbox"/>
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Concept de gestion des sols	2	0	<input type="checkbox"/>
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires	2	0	<input type="checkbox"/>
	Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2	0	<input type="checkbox"/>
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié			
	Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	<input type="checkbox"/>
	Préavis du Concordat des téléskis	2	0	<input type="checkbox"/>
	Risque de pollution de l'air (fumeurs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	<input type="checkbox"/>
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	<input type="checkbox"/>

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 20.05.26 au 18.06.26

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) Romain Sudan

Tél. (*) 021/316'49'10 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

VILLE DE NYON
Service du territoire

1260 NYON

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DFTS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :	ANLAGESTIFTUNG SWISS LIFE	RAISON SOCIALE :	ANLAGESTIFTUNG SWISS LIFE
Adresse :	General-Guisan -Quai 40		
Tél. :	+41 21 547 07 09	E-mail :	manuel.baud@swisslife-am.com
NPA :	8002	LOCALITE :	ZÜRICH

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :	BOSCARDIN, FLAVIO	RAISON SOCIALE :	CORETRA SA
Adresse :	Route de Saint-Cergue 311		
Tél. :	022 369 30 69	E-mail :	info@coretra.ch
NPA :	1260	LOCALITE :	NYON

PLAN DRESSÉ POUR DEMANDE PRÉALABLE D'IMPLANTATION

COMMUNE DE NYON

Plans n° 1028 et 1030 Parcelle n° 799

Propriété de Anlagestiftung Swiss Life, Zürich

Implantation de trois périmètres d'évolution, abattage d'arbres et compensation

Echelle 1:500

Coordonnées moyennes : E = 2'507'220
N = 1'138'460

Altitude moyenne : env. 421 m

Affectation du sol : Zone de l'ordre non contigu

Degré de sensibilité au bruit : II

Secteur de protection des eaux : UB

Note au recensement architectural : Aucune

Dérogation à la limite de constructions selon plan d'extension route d'Oulteret du 31.01.1969

Dérogation à la limite des constructions selon section: Chemin du Chêne et le Martinet du 06.05.1955

Dérogation à l'art.30 du règlement communal

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF Géodonnées © Etat de Vaud

Désignations cadastrales de la parcelle n° 799 :

Divers Bâtiments 720 m²
Jardin 7'145 m²
7'865 m²

Mention :

Mutation de projet avec abornement différé (126 ORF) 19.01.2021
012-2021/244/0 ID : 2020/002679

Servitudes :

(CD) Passage à pied et pour tous véhicules, canalisations quelconques ID : 2004/007174
(C) Canalisations d'eau, de gaz, d'égouts et d'électricité ID : 2004/007034
(C) Canalisations d'égouts ID : 2004/007213
(D) Canalisations d'égouts ID : 2004/008383
(C) Usage de jardin ID : 2020/002680



Sceaux communaux :

Légende :

- Périmètres d'évolution projetés
- Accès projeté
- Surfaces véhicules sécurité
- Arbres à conserver / abattre / à planter
- A démolir

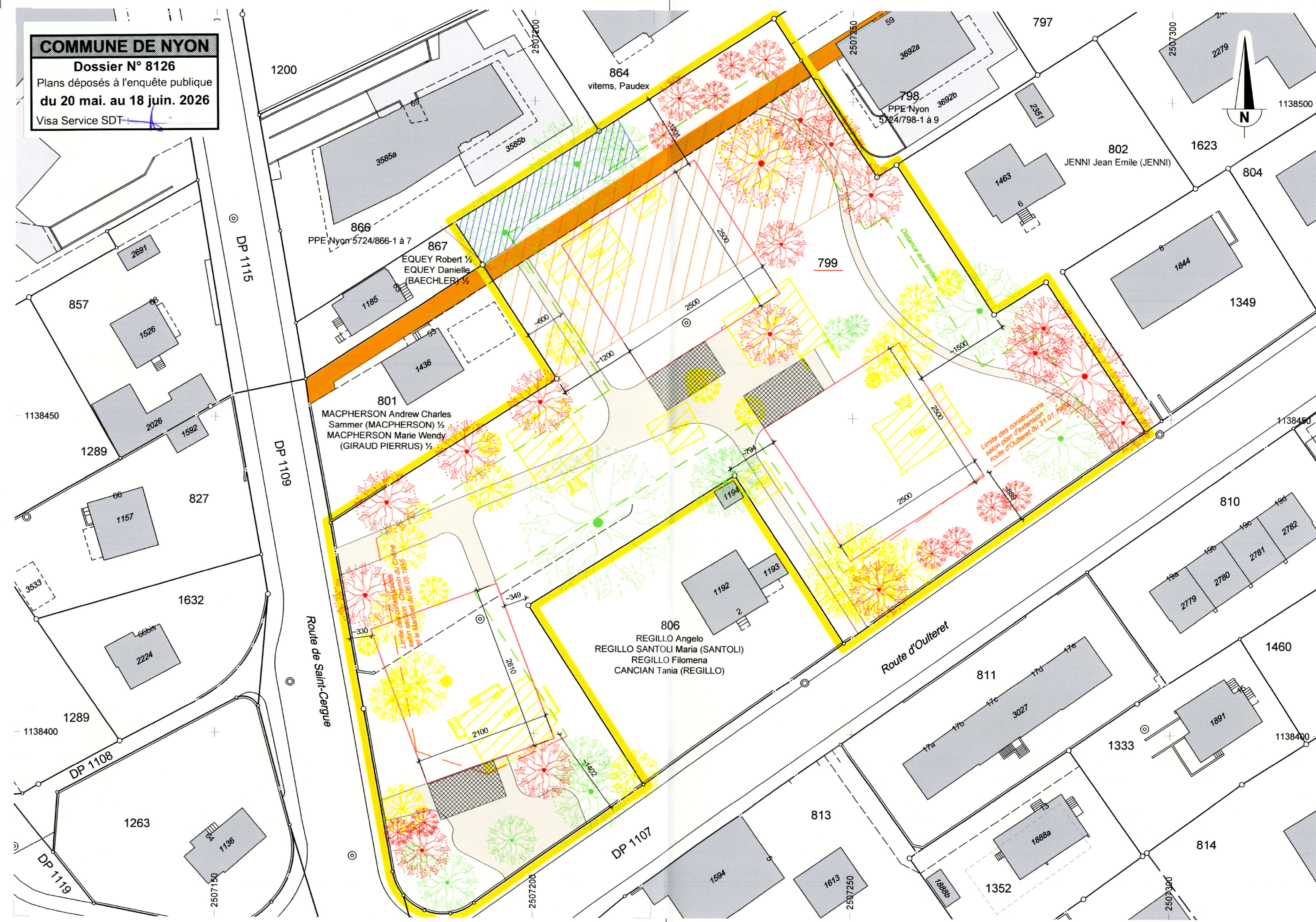


Ingénieurs EPFL-SIA et géomètres brevetés
Chemin de la Vuarpillière 35 • CH-1260 Nyon
tél + 41 22 361 18 28
vaud@hkd-geomatique.com

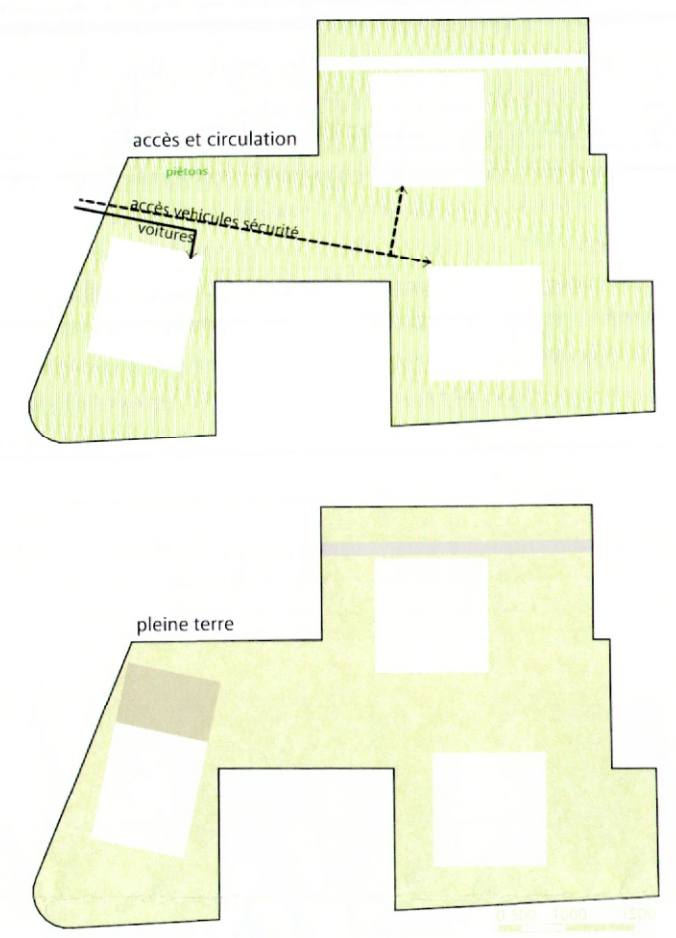
Nyon, le 30 mars 2026
Dossier technique : NY-21-006.004 / LAR

DROIT D'AUTEUR

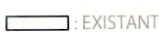

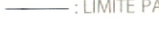






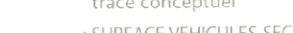




Ce plan ne peut être diffusé que dans le cadre de l'objet indiqué en référence. Il ne saurait être utilisé ou modifié à d'autres fins sans l'accord préalable express de son auteur.



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8126
 Plans déposés à l'enquête publique
du 20 mai. au 18 juin. 2026
 Visa Service SDT : 



CALCUL COS ET CUS
 parcelle 799 : 7'865 m²
 IUS (0.8) : 6'292 m²
 +5% (performance énergétique) : 6'606 m²
 Surface bâtie (1/5) : 1573 m²

- LEGENDE**
-  : EXISTANT
 -  : A DEMOLIR
 -  : LIMITE PARCELLE 799
 -  : LIMITE DE CONSTRUCTIONS
 -  : SERVITUDE USAGE JARDIN
 -  : SERVITUDE USAGE PASSAGE
 -  : PERIMETRE D'EVOLUTION
 -  : PONTENTIEL INDICATIF
 -  : ACCES VEHICULES SECURITE tracé conceptuel
 -  : SURFACE VEHICULES SECURITE à placer selon bâtiments
 -  : ARBRES EXISTANTS
 -  : ARBRES A ABATTRE
 -  : ARBRES A ABATTRE EN RAISON DE LEUR ETAT SANITAIRE
 -  : ARBRES A PLANTER



COMMUNE DE NYON
Dossier N° 8126
Plans déposés à l'enquête publique
du 20 mai. au 18 juin. 2026
Visa Service SDT:

